



Conseil syndical du 17 mars 2023

Compte-rendu

Le 17 mars 2023, le Conseil syndical s'est réuni à 17h30, au siège, 40 avenue du Drapeau 2100 Dijon, sous la présidence de Jean-Patrick MASSON, sans conditions de quorum.

Président de séance : Jean-Patrick MASSON
Secrétaire de séance : Anne PERRIN-LOUVRIER

Nombre de délégués : 32
Nombre de présents : 17
Nombre de pouvoirs : 1
Fabien CORDIER : pouvoir à Patricia GOURMAND

Etaient présents

Pour les EPCI :

CC Ouche-et-Montagne (1 voix/délégué) : Jean-Louis MAILLOT (T) - Jean-Pierre PERROT (T) - Jean-François MICHEL (T) - Jean-Yves JACQUETTON (S)

CC Plaine Dijonnaise (1 voix/délégué) : Benoît FRANET (T) - Luc JOLIET (T)

CC Gevrey-Chambertin-Nuits-Saint-Georges (1 voix/délégué) : Christian MARCHISET

CC Norge et Tille : (1 voix/délégué) : Patricia GOURMAND (T)

CC Rive de Saône : (1 voix/délégué) : Jean-Luc SOLLER (T)

Dijon Métropole (2,1 voix/délégué) : Jean-Patrick MASSON (T) - Nicolas BOURNY (T) - Céline TONOT (T) - Anne PERRIN-LOUVRIER (T) - Kildine BATAILLE (T) - Jacques CARRELET-DE-LOISY (S) - Cyril GAUCHER (S)

Pour le Collège des communes : Simon GAUFFINET (T)

Etaient absents excusés

Hugues ANTOINE - Bruno MALESSIEU - Christophe DEQUESNE - Fabien CORDIER (pouvoir à Patricia GOURMAND) - Géraldine MEUZARD - Laurent STREIBIG - Christophe POULLEAU - Dominique DUGIED - Laurent FAIVRE - Anne-Marie BAZEROLLE - Denis MYOTTE - Camille COL - Pierre PRIBETICH - Didier RELOT - Gérard HERMANN - Philippe LEMENCEAU

Monsieur MASSON accueille Monsieur Simon GAUFFINET, conseiller municipal à Trouhans, désigné par les communes pour représenter le collège des communes au sein du Syndicat.

Monsieur MASSON procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Le Conseil syndical adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 23 février 2023.

Rapport n° 1 - Installation d'un représentant du collège des communes - Délibération n° 2023-05

Les statuts du syndicat disposent, pour la représentation des communes ayant la compétence hors GEMA (item 7°, 11° et 12° de l'article L.211-7 du Code de l'environnement), que le collège électoral élit parmi ses membres un délégué titulaire et un délégué suppléant qui composeront le Conseil Syndical.

Suite au décès de Madame Annie Gaussens, déléguée suppléante au titre du collège des communes, le collège des communes s'est réuni le 17 mars 2023 afin de désigner un délégué.

Le Collège des communes a ainsi désigné :

- Simon GAUFFINET (conseiller municipal de Trouhans), pour siéger comme délégué titulaire
- Patricia GOURMAND, pour siéger comme déléguée suppléante

Monsieur Simon GAUFFINET est installé en tant que délégué titulaire, représentant le collège des communes au sein du Conseil syndical.

Monsieur MASSON remercie Patricia GOURMAND qui représente la Communauté de communes de Norge et Tille et représentait les communes membres du SBO au titre des missions hors GEMA. Elle a cédé sa place à ce titre.

Rapport n° 2 - Approbation du Compte de gestion - Année 2022 - Délibération n° 2023-06

Monsieur PERROT présente la question.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, de :

- Constaté la conformité des résultats budgétaires qui apparaissent au Compte de Gestion avec ceux qui ressortent du Compte Administratif 2022,
- Déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié exact en ses résultats par la Direction régionale des Finances Publiques, certifié conforme à sa comptabilité administrative par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Rapport n° 3 - Approbation du Compte administratif - Année 2022 - Délibération n° 2023-07

Monsieur PERROT présente les résultats du compte administratif 2022.

	Section Investissement	Section Fonctionnement	
Recettes	76 750,05	487 854,59	
Dépenses	120 783,28	582 359,87	
Résultat de l'exercice 2022	-44 033,23	-94 505,28	-138 538,51
Résultat de clôture de l'exercice 2021	170 835,33	125 628,24	296 463,57
Résultat de clôture del'exercice 2022	126 802,10	31 122,96	157 925,06

Le résultat se présente ainsi qu'il suit :

- un solde négatif de 94 505,28 € en section de fonctionnement,
- un solde négatif de 44 033,23 € en section d'investissement.

Monsieur MASSON ne participe pas au vote et sort de la salle.

Monsieur Jean-Pierre PERROT prend la présidence de la séance et demande au conseil syndical de délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le Compte administratif 2022.

Rapport n° 4 - Affectation des résultats de l'année 2022 - Délibération n° 2023-08

Monsieur PERROT propose au Conseil syndical de reporter le résultat provenant du compte administratif 2022, augmenté du résultat reporté des exercices précédents au Budget primitif 2023 de la manière suivante :

- 31 122.96 € au compte R002 en section de fonctionnement
- 126 802.10 € au compte R001 en section d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical adopte la question à l'unanimité.

Rapport n° 5 - Budget primitif 2023 - Délibération n° 2023-09

Monsieur PERROT présente le budget primitif 2023 (document joint en annexe). Il explique que le montant des cotisations 2023 sera similaire à 2022, soit 1,27 € / habitant.

Dépenses de fonctionnement 2023		Recettes de fonctionnement 2023	
Charges à caractère général (chapitre 11)	302 383,48	Dotations et participations (chapitre 74)	593 000,00
Charges de personnel (chapitre 12)	236 656,54	Excédent de fonctionnement (002)	31 122,96
Autres charges de gestion courante (chapitre 65)	57 000,00	Opérations d'ordre	11 022,73
Dépenses d'ordre	39 105,67	Total des recettes de fonctionnement	635 145,69
Total des dépenses de fonctionnement	635 145,69		

Dépenses d'investissement 2023		Recettes d'investissement 2023	
Immobilisations corporelles (chapitre 21)	16 000,00	Résultat d'investissement reporté (R001)	126 802,10
Opérations pour compte de tiers (chapitre 45)	507 350,00	Dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)	16 617,60
Restes à réaliser 2022 reportés en 2023	17 817,60	Opérations pour compte de tiers (chapitre 45)	369 664,96
Dépenses d'ordre	11 022,73	Recettes d'ordre	39 105,67
Total des dépenses d'investissement	552 190,33	Total des recettes d'investissement	552 190,33

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, de :

- De fixer la cotisation des adhérents à **1,27 € / habitant** pour l'année 2023,
- D'autre part d'adopter le budget primitif 2023.

Rapport n° 6 - Etude de maîtrise d'œuvre et travaux de diversification morphologique de l'Ouche au lieu-dit Les Gaudrans » à NEUILLY-CRIMOLOIS - Plan de financement - Délibération n° 2023-10

Monsieur JOLIET présente le projet. L'étude de définition de projet engagée en 2022 a abouti, début 2023, à la définition d'un projet pour la restauration morphologique de l'Ouche au lieu-dit Les Gaudrans » à NEUILLY-CRIMOLOIS. L'autorisation administrative de réaliser ces travaux a été délivrée le 23 février 2023.

Ce projet, sur une longueur de 450m, a pour objectif d'améliorer la qualité morphologique de l'Ouche par la diversification des habitats en lit mineur au moyen de banquettes minérales, à l'instar de ce qui a été réalisé en 2018 à Crimolois par la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Côte d'Or.

La technique consiste à organiser un reméandrement et recréer des structures se rapprochant de la morphologie des bancs alluviaux alternés qui se développent sur tous les cours d'eau à transport solide faible à fort. L'intérêt de cette technique est de réduire l'étalement de la lame d'eau à l'étiage, ce qui a pour effet d'augmenter la hauteur d'eau et les vitesses d'écoulements, tout en diversifiant les écoulements. Ce type d'aménagement améliore la capacité d'autoépuration des rivières rectifiées et la qualité des habitats pour les poissons notamment. Le projet ne constitue par ailleurs aucune accentuation de l'aléa inondation.

Ce projet conçu par le bureau d'étude Artelia au stade Projet est estimé à 230 000 €TTC. Il est nécessaire aujourd'hui de :

- Passer un marché de maîtrise d'œuvre comportant notamment l'assistance au maître d'ouvrage pour la passation des marchés publics de travaux, la direction de l'exécution des travaux et l'assistance aux opérations de réception. Ce marché d'étude est estimé à 35 000 €TTC.
- Passer ensuite le marché de travaux pour leur exécution courant août / septembre / octobre 2023.

Les travaux et l'étude de maîtrise d'œuvre sont finançables à hauteur de 50% par l'Agence de l'eau et à hauteur de 30% par la Région Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du Contrat de Bassin Ouche 2022-2024.

Les crédits sont inscrits au Budget primitif 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, de :

- Approuver le plan de financement,
- Autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides financières auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Cors et auprès du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document concernant les autorisations administratives environnementales et la déclaration d'intérêt général ;
- Autoriser Monsieur le Président à lancer la consultation publique nécessaire en vertu du Code de la commande publique, et à signer toutes les pièces relatives aux marchés d'étude et de travaux, ainsi que les éventuels avenants.
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document permettant l'exécution de sa décision.

Rapport n° 7 - Suivi des assecs - Instrumentation du Suzon - Délibération n° 2023-11

Madame PERRIN-LOUVRIER présente la question. Elle explique que le Suzon présente un fonctionnement très complexe avec beaucoup d'alternances assecs/écoulements. Ces dernières années de déficits pluviométriques ont révélé une difficulté à appréhender l'ampleur de l'évolution des assecs du Suzon et un besoin de connaissance à capitaliser sur le long terme.

Ponctuellement, des secteurs se sont asséchés ces dernières années alors que ce n'était pas le cas avant (exemple en amont de Sainte Foy). Mais il n'existe pas de suivi suffisamment robuste pour analyser correctement la situation.

Le projet consiste à équiper plusieurs stations le long du Suzon par des sondes thermiques ou conductimétriques. L'objectif est de bancariser les données d'assecs (périodes et durées) afin de les analyser sur le long terme en contexte de changement climatique. Le nombre de station optimal serait compris entre 10 et 15 stations placées sur le linéaire à l'amont de Messigny-et-Vantoux.

Ce projet est estimé à 15 000 €TTC. Les crédits sont inscrits au Budget primitif 2023. Ces travaux sont finançables à hauteur de 80% par la Région Bourgogne Franche-Comté.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, de :

- Approuver le plan de financement,
- Autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides financières auprès du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document concernant les autorisations administratives environnementales et la déclaration d'intérêt général ;

- Autoriser Monsieur le Président à lancer la consultation publique nécessaire en vertu du Code de la commande publique, et à signer toutes les pièces relatives au marché de travaux, ainsi que les éventuels avenants.
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document permettant l'exécution de sa décision.

Rapport n° 8 - Travaux de protection et restauration du ruisseau des Fâches à AUXANT (secteur 4) - Délibération n° 2023-12

Monsieur JOLIET présente le point.

Cette opération s'inscrit dans la continuité de l'étude de définition d'un programme d'action (IRH, 2020) durant laquelle un diagnostic par tronçon et une concertation ont été réalisés à l'échelle du bassin versant du Chamban dans l'objectif de bâtir un programme d'action de restauration morphologique. La concertation engagée en 2022 par le SBO a permis de recueillir les accords de plusieurs propriétaires riverains sur le ruisseau des Fâches pour la protection du ruisseau.

Le projet a pour objectif d'empêcher le piétinement des berges et de lit mineur du cours d'eau par le bétail grâce à la mise en défens du ruisseau des Fâches sur 600 ml. Ces travaux sont accompagnés d'une amélioration morphologique par l'apport de matériaux afin de surélever localement le lit mineur incisé sur 225 ml. Le projet comporte également l'installation d'un puits pour l'abreuvement et d'ouvrages de franchissement de cours d'eau. Des plantations pourront ponctuellement être réalisées pour stabiliser les berges.

Ce projet est estimé à 60 000 €TTC. Il est nécessaire aujourd'hui de :

- Réaliser les dossiers règlementaires nécessaires à l'obtention des autorisations administratives environnementales ;
- Passer ensuite le marché de travaux pour leur exécution courant septembre / octobre 2023.

Les crédits sont inscrits au Budget primitif 2023.

Ces travaux sont finançables à hauteur de 50% par l'Agence de l'eau et à hauteur de 30% par la Région Bourgogne Franche-Comté.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, de :

- Approuver le plan de financement,
- Autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides financières auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et auprès du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document concernant les autorisations administratives environnementales et la déclaration d'intérêt général ;
- Autoriser Monsieur le Président à lancer la consultation publique nécessaire en vertu du Code de la commande publique, et à signer toutes les pièces relatives au marché de travaux, ainsi que les éventuels avenants.
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document permettant l'exécution de sa décision.

Rapport n° 9 - Travaux de connexion de la Chartreuse à DIJON - Pan de financement - Délibération n° 2023-13

Monsieur MASSON explique que la Fédération pour la pêche et la protection de milieux aquatiques de Côte d'Or a proposé la réalisation d'une banquette permettant la migration des poissons vers la Chartreuse en basses eaux, qui se révèle être une zone refuge intéressante.

La température favorable de la Chartreuse (moyenne maximale des 30 jours consécutifs les plus chauds entre 15 et 16°C) ainsi que sa qualité habitacionnelle nettement améliorée depuis les travaux de recharge sédimentaire en 2017, fait de cet affluent un excellent refuge thermique pour les poissons en cas de forte augmentation de la température de l'Ouche (qui peut atteindre 24°C) mais également en cas de pollution. Or, la colonisation observée depuis 2018 n'a pu se faire qu'en hautes eaux en raison de la déconnexion du ruisseau qui est perché par rapport à l'Ouche.

Ce projet sera conçu sous maîtrise d'œuvre directe par la Fédération pour la pêche et la protection de milieux aquatiques de Côte d'Or. Le projet est estimé à 25 000 €TTC. Il est nécessaire aujourd'hui de :

- Réaliser les dossiers règlementaires nécessaires à l'obtention des autorisations administratives environnementales ;
- Passer ensuite le marché de travaux pour leur exécution courant septembre / octobre 2023.

Les travaux sont finançables à hauteur de 50% par l'Agence de l'eau et à hauteur de 30% par la Région Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du Contrat de Bassin Ouche 2022-2024.

Les crédits sont inscrits au Budget primitif 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, de :

- Approuver le plan de financement,
- Autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides financières auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Cors et auprès du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document concernant les autorisations administratives environnementales et la déclaration d'intérêt général ;
- Autoriser Monsieur le Président à lancer la consultation publique nécessaire en vertu du Code de la commande publique, et à signer toutes les pièces relatives au marché de travaux, ainsi que les éventuels avenants.
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document permettant l'exécution de sa décision.

Rapport n°10 - Travaux de mise en défens du ruisseau de la Sirène à REMILLY-EN-MONTAGNE (secteur A) - Délibération n° 2023-14

Monsieur PERROT présente le projet.

Cette opération s'inscrit dans la continuité de l'étude réalisée par la Société d'Histoire Naturelle d'Autun durant laquelle un diagnostic de suivi des populations d'écrevisses à pattes blanches a été réalisé afin de bâtir un programme d'action de préservation de l'espèce. La concertation engagée en 2022 par le SBO a permis de recueillir l'accord d'un propriétaire riverain sur un affluent de la Sirène. Le projet a pour objectif d'empêcher le piétinement des berges et de lit mineur du cours d'eau par le bétail grâce la mise en défens du ruisseau sur 800 ml. Ce cours d'eau est fortement piétiné, impactant la population d'écrevisses à pattes blanches située en aval via la dégradation de la qualité de l'eau par

le piétinement (transport des matières fines et effluents). Le projet comporte également l'aménagement d'abreuvoirs classiques en rivière et de passage à gué pour le franchissement du cours d'eau. Des plantations pourront ponctuellement être réalisées pour stabiliser les berges.

Ce projet est estimé à 37 500 €TTC. Il est nécessaire aujourd'hui de :

- Réaliser les dossiers règlementaires nécessaires à l'obtention des autorisations administratives environnementales ;
- Passer ensuite le marché de travaux pour leur exécution courant septembre / octobre 2023.

Les crédits sont inscrits au Budget primitif 2023.

Ces travaux sont finançables à hauteur de 80% par la Région Bourgogne Franche-Comté.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, de :

- Approuver le plan de financement,
- Autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides financières auprès du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document concernant les autorisations administratives environnementales et la déclaration d'intérêt général ;
- Autoriser Monsieur le Président à lancer la consultation publique nécessaire en vertu du Code de la commande publique, et à signer toutes les pièces relatives au marché de travaux, ainsi que les éventuels avenants.
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document permettant l'exécution de sa décision.

Rapport n° 11 - Convention de mise à disposition de chargés de mission en prévention des risques professionnels - Mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels - Délibération n° 2023-15

Monsieur MASSON présente la question. Le Code du travail (Article R. 4121-1) impose à l'autorité territoriale de réaliser l'évaluation des risques professionnels de ses agents et de consigner les résultats dans un document intitulé « document unique ».

Le Centre de gestion peut accompagner le syndicat dans cette démarche. L'intervention est estimée à 715 € TTC.

Patricia GOURMAND et Céline TONOT ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, de :

- Solliciter l'accompagnement du Centre de gestion de la Côte d'Or, pour la mise à jour du document unique, par voie de convention,
- S'engager à mettre des moyens humains et financiers afin de mettre en place des actions de prévention,
- Désigner en interne un agent référent qui aura la charge de suivre et d'animer la démarche.

Rapport n° 12 - Etude Prospective d'anticipation des effets du changement climatique sur les ressources en eau à l'échelle des trois bassins en vue d'une stratégie d'adaptation - Plan de financement et lancement de la consultation - Délibération n° 2023-16

Le SDAGE 2022-2027 trace les priorités des politiques publiques pour l'eau, au regard notamment de l'adaptation au changement climatique, pour une gestion équilibrée de la ressource en eau et le maintien ou la restauration du bon état des milieux aquatiques.

Pour intégrer au mieux les tendances attendues sur le long terme, les acteurs des bassins de la Tille, Vouge et Ouche souhaitent développer une approche prospective aboutissant à des plans d'actions déclinés selon les spécificités de chaque bassin versant.

Cette démarche est une opportunité de rassembler une grande diversité d'acteurs autour d'hypothèses (scénarios) plausibles les mettant face à des choix stratégiques partagés pour la viabilité future de l'ensemble des usages de l'eau sans préjudice pour la qualité de l'environnement et plus particulièrement pour les milieux aquatiques.

Les bassins de la Tille, de la Vouge et de l'Ouche sont confrontés à des problématiques communes liées à la ressource en eau et à la gestion des milieux aquatiques. Il a donc été convenu de mener conjointement une étude « Prospective d'anticipation des effets du changement climatique sur les ressources en eau à l'échelle des trois bassins (et de la nappe de Dijon sud) en vue d'une stratégie d'adaptation ».

La maîtrise d'ouvrage de l'étude « Prospective » est portée par le syndicat du bassin de l'Ouche, qui agira en tant que maître d'ouvrage unique de l'opération (délibération n°2023-02 du 23 février 2023), après transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage des SBV, SITIV et SITNA.

L'étude prospective a pour objectifs de :

- Définir une stratégie du territoire face au changement climatique,
- Identifier et planifier les actions et investissements nécessaires afin d'anticiper les effets du changement climatique sur la ressource en eau,
- Arbitrer collectivement les bons choix au regard de leurs bénéfices, coûts et impacts possibles.

Le coût de l'étude est estimé entre 180 000 € TTC et 240 000 € TTC.

L'Agence de l'eau RMC peut participer au financement de l'étude, à hauteur de 70 % et la Région Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 10%.

Le reste à charge (20%) sera partagé entre les syndicats comme suit :

- Syndicat du Bassin de la Vouge (1/3)
- Syndicat du bassin de l'Ouche (1/3)
- Syndicat Tille-Ignon-Venelle (1/6)
- Syndicat Tille-Norges-Arnison (1/6)

La durée de l'étude est estimée à 23 mois (18 mois pour la tranche ferme plus 5 mois pour la tranche optionnelle).

Le cahier des charges de l'étude prévoit une décomposition en 7 phases.

Tranches	Intitulé
Tranche ferme	Phase 1 - Cadrage de la participation et constitution du groupe de contribution. Phase 2 - État des lieux et diagnostics différenciés du territoire. Phase 3 - Évolution des conditions naturelles Phase 4 - Hypothèses d'évolution des usages. Phase 5 - Scénarios d'évolution du territoire Phase 6 - Stratégie d'adaptation aux différents scénarios
Tranche optionnelle 1	Phase 7 (Tranche optionnelle) - Déclinaison de la stratégie en plans d'actions par SAGE, y compris nappe de Dijon sud.

La consultation publique a été lancée en vertu du Code des marchés publics.

Six offres ont été déposées. Elles ont été analysées selon les critères définis au règlement de consultation.

Après analyse, le COPIL réuni le 13 mars 2023 a retenu l'offre du Groupement conjoint ANTEA/GIE PASSAGE (mandataire : ANTEA) pour un montant de 202 182,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, de :

- Approuver le plan de financement,
- Autoriser Monsieur le Président à solliciter les aides financières auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et auprès du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté,
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document utile,
- Autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives au marché, ainsi que les éventuels avenants, avec le groupement conjoint ANTEA/GIE PASSAGES (mandataire : ANTEA) pour un montant de 202 182 € TTC,
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout document permettant l'exécution de sa décision.

Monsieur MASSON précise que les délégués seront sollicités pour participer à cette étude.

13. Questions diverses

Echenon

Monsieur JOLIET explique que le syndicat a été alerté de la vente d'une parcelle située à Echenon, à la confluence de l'Ouche avec la Saône. Une personne s'est portée acquéreur pour la parcelle, d'1,8 hectare pour 28000 €, somme très élevée pour une parcelle de ce type.

Une rencontre a été organisée avec l'EPTB et le SBO, en présence du potentiel acquéreur.

Cette parcelle est située en milieu Natura 2000 et ZNIEFF avec une faune très sauvage, sur un milieu qui n'a pas été touché depuis longtemps. La SAFER a proposé de préempter à un prix moindre, à la demande de l'EPTB. Le vendeur a retiré le bien de la vente.

Le SBO avait un projet de renaturation sur ce secteur avec frayeur à brochets. Une lentille d'eau, très rare en Bourgogne, a été découverte sur le site.

Ressource en eau

Monsieur MICHEL interroge sur la ressource en eau disponible face aux demandes d'urbanisation et d'aménagement rejetées sur la CCOM.

Monsieur PERROT répond que le Préfet et la DDT ont bloqué les demandes de lotissements. La Commune de Velars-sur-Ouche et d'autres sont concernées. Il précise que le rejet est légitime puisque

la CCOM dépassait les plafonds de prélèvement dans la ressource. Un arrêté préfectoral limite le nombre de m³ qui peuvent être utilisés pour l'eau potable. Monsieur PERROT ajoute que CCOM a tout mis en œuvre dès 2022 pour rechercher les fuites sur ses réseaux et les traiter. Aujourd'hui, la CCOM est en dessous de ses autorisations de prélèvements, depuis 6 mois. Les prélèvements sont descendus de 703 000 m³ par an à 610 000 m³. Le Préfet n'a pas encore autorisé la remise en instruction des projets de lotissement. Une réunion aura lieu prochainement avec les services de la préfecture.

Monsieur MASSON précise que les plafonds ont pour objet d'assurer un minimum biologique pour les rivières.

Monsieur JOLIET évoque les stations de mesure de Crimolois et de Trouhans. Il est surprenant de voir que depuis 2013 la station de mesure de Crimolois et celle de Trouhans se sont inversées sur les périodes d'étiage. Depuis 2013, quand on a un débit 2,53m à 3 m³/seconde, l'Ouche a un débit inférieur à Trouhans par rapport à celui de Crimolois (on perd 500 l/sec). La logique Amont/Aval est inversée. On constate un assèchement de la rivière tout au long de sa circulation au niveau des nappes phréatiques et du milieu aquifère. Cela correspond aux assecs constatés sur la Bièvre, qui a enregistré ses premiers assecs en 2017. Il y a un souci général dans notre rivière.

Monsieur FRANET évoque la diminution du nombre de barrages sur l'Ouche.

Monsieur MASSON conclut que c'est la quantité d'eau qui diminue de manière générale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h.